

CM/RG/LM – 10/10/18



SÉLECTION
EN INSTITUT DE FORMATION
AIDE-SOIGNANT
Cursus Partiel
Candidats Auxiliaires de
Puériculture, Auxiliaires de Vie
Sociale, Aides Médico-Psychologique,
Assistants de Vie aux Familles,
Ambulanciers

Nombre de places proposées à la sélection : 5

Calendrier des épreuves de sélection du concours d'entrée en IFAS 2019 :

- Ouverture des inscriptions: Lundi 5 novembre 2018
- Clôture des inscriptions: Lundi 21 janvier 2019
- Affichage de l'admissibilité: Vendredi 22 mars 2019
- Epreuve orale d'admission: Du 01 avril au 12 avril 2019
- Date de pré-rentree obligatoire : Mercredi 28 août 2019

Dossier à renvoyer impérativement par courrier à :

Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon
19, avenue maison blanche – 93330 NEUILLY SUR MARNE

Téléphone secrétariat : 01.49.44.36.32

E-mail : r.guimese@ifits.fr

www.ifits.fr

Tout dossier incomplet lors de son dépôt ou de son envoi ne sera pas traité et fera l'objet d'une procédure de rejet.

Les frais d'inscription au concours resteront acquis.

PRESENTATION DE LA FORMATION

La formation en **CURSUS PARTIEL** est réglementée par l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié, relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.

L'apprentissage est organisé en alternant des semaines de cours en Institut de formation, des périodes de stages en milieu professionnel et des temps d'interruption de formation programmés en fonction des dispenses accordées.

- **Les titulaires du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture :**

- doivent suivre les Unités de Formation :

UF 1 : Module de 4 semaines + stage de 4 semaines

UF 3 : Module de 5 semaines + stage de 8 semaines

- **Les titulaires du Diplôme d'Etat d'Ambulancier :**

- doivent suivre les Unités de Formation :

UF 1 : Module de 4 semaines + stage de 4 semaines

UF 3 : Module de 5 semaines + stage de 8 semaines

UF 6 : Module de 1 semaine + stage de 2 semaines

UF 8 : Module de 1 semaine mais pas de stage

- **Les titulaires du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale ou de la Mention Complémentaire Aide à Domicile :**

- doivent suivre les Unités de Formation

UF 2 : Module de 2 semaines + stage de 4 semaines

UF 3 : Module de 5 semaines + stage de 8 semaines

UF 6 : Module de 1 semaine + stage de 2 semaines

UF 8 : Module de 1 semaine mais pas de stage

- **Les titulaires du Diplôme d'Etat d'Aide Médico-psychologique :**

- doivent suivre les Unités de Formation

UF 2 : Module de 2 semaines + stage de 4 semaines

UF 3 : Module de 5 semaines + stage de 8 semaines

UF 6 : Module de 1 semaine + stage de 2 semaines

- **Les titulaires du Titre Professionnel d'Assistant de Vie aux Familles :**

- doivent suivre les Unités de Formation

UF 2 : Module de 2 semaines + stage de 4 semaines

UF 3 : Module de 5 semaines + stage de 8 semaines

UF 6 : Module de 1 semaine + stage de 2 semaines

UF 7 : Module de 1 semaine mais pas de stage

UF 8 : Module de 1 semaine mais pas de stage

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Etre titulaire de l'un des diplômes ou titre suivants, permettant de se présenter à la dispense de formation :

- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
- Diplôme d'Etat d'Ambulancier
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale ou Mention Complémentaire Aide à Domicile
- Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique,
- Titre Professionnel d'Assistant de Vie aux Familles

Avoir exercé durant au moins 6 mois la profession correspondant à l'un de ces diplômes après l'obtention de celui-ci. (La durée de l'expérience professionnelle devra figurer sur les attestations de travail fournies).

MODALITES DE SELECTION

• **ETUDES DE DOSSIERS :**

Les candidats sont sélectionnés sur la base d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Attestations de travail avec les appréciations
- Titre ou diplôme permettant de se présenter à la dispense de formation

Les candidats dont les dossiers est retenu se présentent à une épreuve orale.

• **EPREUVE ORALE D'ADMISSION**

Entretien d'une durée de 20 minutes avec deux membres du jury notée sur 20 points.

Il se divise en deux parties :

- **Présentation du parcours du candidat**
- **Discussion avec le jury** sur la base du dossier du candidat afin d'évaluer l'intérêt du candidat pour la profession et sa motivation à suivre la formation.

Une note inférieure à 10 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

TARIFS FORMATION 2019/2020

LES AIDES AU FINANCEMENT :

Selon votre situation vous pouvez vous adresser à votre employeur ou à votre correspondant Pôle Emploi pour solliciter une participation financière à vos frais de formation.

A ce jour, le Conseil Régional d'Ile de France n'accorde pas de prise en charge financière pour les formations en Cursus Partiel.

Si vous avez des difficultés pour le financement de votre formation vous pouvez contacter le Conseil général de votre domicile ou le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou la Caisse d'Allocations Familiales ou une assistante sociale.

- Pour les personnes qui ne bénéficient pas d'aide au financement :
 - **194 € TTC par semaine de cours**
 - **69 € TTC par semaine de stage**

Soit pour les titulaires du :

Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture	2 574 € TTC
Diplôme d'Etat d'Ambulancier	3 100 € TTC
Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale	2 712 € TTC
Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique	2 518 € TTC
Titre d'Assistant de Vie aux Familles	2 906 € TTC

Vous devrez payer à la rentrée scolaire les droits d'inscription (66 Euros) qui restent acquis à l'IFITS en cas de désistement ou d'abandon et les frais de tenues de stage.

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR
POUR L'INSCRIPTION À LA SÉLECTION D'ENTRÉE À L'IFAS
EN CURSUS PARTIEL**

Tout dossier incomplet ou transmis en dehors du délais requis sera rejeté.

- La fiche d'inscription, ci-jointe, complétée et signée.
- Une photo d'identité à coller sur la fiche d'inscription
Cette photo doit être « tête nue, de face et sur fond blanc » conformément à la réglementation sur les photographies de pièces d'identité.
- Une photocopie lisible de la **carte d'identité ou du passeport** en cours de validité **ou pour les personnes de nationalité étrangère**
Une photocopie lisible de la carte d'identité ou du passeport et une photocopie de la carte de séjour en cours de validité.
- La photocopie du diplôme permettant de prétendre à une dispense partielle de formation.
- Le Curriculum Vitae
- La lettre de motivation
- La photocopie des attestations de travail avec durées de l'exercice professionnel, et **appréciations**
- Une enveloppe**, timbrée au tarif en vigueur, avec vos coordonnées postales, qui nous permettra de vous adresser l'accusé de réception de votre dossier.
- Un chèque bancaire ou postal de **55 Euros à l'ordre de l'AGENT COMPTABLE DU GIP**
Ces frais d'inscription restent acquis, même en cas de désistement, d'absence ou d'échec à la sélection.

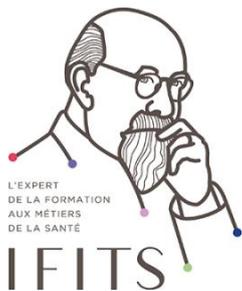
IMPORTANT

Dossier médical :

Il vous sera demandé, lors de votre inscription en formation, de fournir un certificat de vaccinations.

Il est impératif de mettre à jour dès à présent vos vaccinations, notamment :

- **Diphtérie, tétanos, poliomyélite**
- **Hépatite B**



Cadre réservé à l'administration
Date de réception :

**FICHE D'INSCRIPTION
SELECTION POUR L'ENTREE EN IFAS
EN CURSUS PARTIEL**

DIPLOMES

- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
- Diplôme d'Etat d'Ambulancier
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale ou Mention Complémentaire Aide à Domicile
- Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique
- Titre Professionnel d'Assistant de Vie aux Familles

PHOTO
A COLLER
OU AGRAFER

NOM patronymique (jeune fille) **PRENOM**.....
NOM D'EPOUSE.....

SEXE : Féminin Masculin

DATE et LIEU DE
NAISSANCE.....

SITUATION DE FAMILLE : NATIONALITE

ADRESSE.....
.....
.....

☎ Domicile : ☎ Portable :
E-mail :

ATTESTATION

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document et la conformité des photocopies transmises.

A..... le..... Signature

- Partie réservée**
à
l'administration
- Photocopie de la carte d'identité, passeport ou carte de séjour
 - Photocopie du diplôme ou titre
 - Curriculum Vitae
 - Lettre de motivation
 - Attestations de travail avec durée de l'exercice et appréciations
 - Chèque de 55€